



# L'ACERVA LIEN

## Éditorial : Une soirée pour connaître notre forêt

Où se situe notre forêt communale ? Quelles en sont les limites géographiques ?

De quelles essences est-elle constituée ?

Comment est-elle gérée ? Quels travaux ? Nettoyement, dépressage, coupes, cloisonnements, entretien...

Qui réalise les travaux ?

Les rôles de la commune et de l'ONF, ses missions.

Les budgets. La commission forêt. Le budget forêt qui comme l'école et l'eau sont indépendants du budget communal.

**La forêt : une ressource pour la commune, mais une ressource et un capital qu'il faut préserver.**

Exploiter la forêt, c'est aussi une ressource pour toute la filière bois : du technicien forestier à la construction, pâte à papier, chaufferies, ameublement ... en passant par le bûcheron, les scieries, le transport...

L'affouage : exploitation du bois de chauffage pour et par les habitants de la commune.

**La forêt : c'est un équilibre de plus en plus difficile à trouver.**

Équilibre sylvo- cynégétique. Le changement climatique avec, dès maintenant, des conséquences pour notre forêt.

Les chenilles processionnaires du chêne et scolytes pour les résineux qui affaiblissent ou tuent nos arbres.

Qu'est ce qui peut être entrepris dans la connaissance et l'état actuel des choses.

Sujets importants : la forêt loisir, la chasse.

Pour vous présenter votre forêt, vous informer et répondre au mieux à toutes les interrogations, le conseil municipal et la commission forêt vous invitent à une soirée spéciale le **vendredi 21 avril, à 20 h 30, salle du Foyer.**

L'Adjoint à la Forêt  
Jean-Claude ROUBAUD

# Compte rendu du conseil municipal du 27 Janvier 2023

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Louisa IKHLEF donne procuration à Rose-Marie FALQUE

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2022.

## **2 – Subventions aux associations : les Restaurants du Cœur**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 16 janvier 2023, envoyé par Monsieur Robert LAROSE, Président des Restaurants du Cœur, unité locale de Meurthe-et-Moselle.  
Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 contre, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Association Les Restos du Cœur.

## **3 – Vidéoprotection de la mairie et demande de financement :**

Thomas MELLE, adjoint au Maire, présente le projet de mise en place de la vidéoprotection dans la nouvelle mairie. Suite au passage de la société LOOMIS et de la gendarmerie de nouveaux dispositifs nous ont été recommandés afin d'assurer la sécurité notamment du fait de l'installation de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie.

Il conviendrait d'installer un détecteur d'ouverture sur la porte arrière, 9 détecteurs de mouvements, une sirène intérieure, une sirène extérieure, 5 caméras et un générateur de brouillard.

Ce dispositif a pour but de protéger :

- Les locaux de la nouvelle mairie
- L'agence postale communale
- Le poste de contrôle de la vidéoprotection du village

La société ALARMES CONSEILS a établi un devis pour la mise en place de la vidéoprotection de 9 654 € HT soit 11 584.80 € TTC.

Il convient de corriger la demande de subvention établie le 3 janvier 2023 au titre de la DETR 2023 le montant étant passé de 7 705 € HT à 9 654 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Alarmes Conseils pour un montant de 9 654 € HT (11 584.80 € TTC).
- demande au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la mise en place de la vidéoprotection et signer tous documents afférents à cette demande.

#### **4 – Etude diagnostic sur le réseau d'eau potable :**

Suite à nos travaux sur le château d'eau et dans le but de pérenniser notre alimentation en eau potable, le Génie de l'eau propose de réaliser un diagnostic sur tout notre réseau d'eau. Cette proposition comprend :

- Une recherche de fuite pendant 3 jours, soit en corrélation acoustique soit au gaz traceur sur PVC,
- La réalisation d'une étude patrimoniale complète avec plan d'amélioration lié aux travaux de voirie prévus
- Le bilan besoins/ressources, l'état des lieux du rendement réel, les travaux permettant de l'améliorer.

Le devis de cette étude s'élève à 35 120 € HT. Cette dépense est subventionnable à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société GENIE DE L'EAU pour un montant de 35 120 €HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant. Le conseil municipal autorise également le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

#### **5 – Convention pour la fourniture d'eau potable avec la commune de Chenevières et le syndicat intercommunal des eaux d'Hablainville :**

Madame le Maire explique que les communes d'Hablainville et Chenevières nous ont fourni de l'eau potable pendant toute la durée des travaux au château d'eau.

La commune de Chenevières a proposé une convention et applique un prix de vente de 0.65 € HT le m3.

Le syndicat intercommunal des eaux d'Hablainville applique un tarif de 0.50 € TTC le m3.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les conditions de vente d'eau de la commune de Chenevières et du Syndicat intercommunal des eaux d'Hablainville présentées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la commune de Chenevières.

#### **6 – Travaux rue du Breuil et demande de subvention :**

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la rue du Breuil et de l'allée des Charmilles prévu courant 2023.

Cette rue doit absolument être aménagée pour :

- Créer d'un côté un trottoir permettant la circulation, en sécurité, des piétons, notamment des enfants se rendant à l'école,
- Créer de l'autre côté des places de stationnement pour les voitures, notamment des habitants des cités Leduc,
- Enfouir les réseaux électriques et remplacer l'éclairage public par des leds, économes en énergie,
- Améliorer le cadre de vie dans ce quartier et ainsi poursuivre la requalification du village (après la première tranche réalisée sur la rue du Général Leclerc en 2018-2019).

Les travaux sont composés de 2 lots : Le lot voirie et le lot Réseaux secs. Le montant total des travaux s'élève à 446 713.70 € HT ainsi que 19 430 € HT de maîtrise d'œuvre. Ces travaux seraient subventionnables par :

- L'Etat, dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – au point 2.1 – Aménagement des centres-bourgs à hauteur de 30%.
- Le Département, dans le cadre de l'appui aux projets territoriaux et des amendes de police.
- La Région, dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics structurant contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants, à hauteur de 20 %
- Le SDE (syndicat d'électricité 54) pour l'enfouissement des réseaux.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, de la Région, du département et du SDE et signer tous documents afférents à cette demande.
- Demande que le marché de consultation des entreprises soit lancé après accord des financeurs.

*NB : nous avons reçu le 24 mars une réponse négative de la Région ! nous attendons les réponses des autres financeurs potentiels, en fonction desquels nous déciderons si nous pouvons réaliser ces travaux.*

### **7 – Demande de subvention du lycée Bichat :**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil de la demande faite par le lycée Ernest Bichat de Lunéville pour une demande de subvention pour un voyage pédagogique en Espagne pour les élèves de 1<sup>ère</sup> STMG qui se déroulera en septembre/octobre 2023.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 30 € par élève résidant à Azerailles. Seul 1 élève est concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 30 €.

### **8 – Transfert de la compétence *Infrastructure de Recharge pour Véhicules Hybrides et Electriques (IRVE)* à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat**

Vu les dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le transfert de la compétence *IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructure de recharge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides et électriques rechargeables*, aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'aménagement,

Vu la délibération n° 2022-182 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) du 20 décembre 2022 approuvant l'adjonction de la compétence IRVE aux statuts de la CCTLB,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivité Territoriales, le transfert de la compétence IRVE suppose que les Conseils municipaux des communes membres se prononcent dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI,

*Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,*

- Approuve le transfert à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la compétence pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE),
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

## **9 – Travaux au Château d'eau et demande de subvention :**

Suite à nos travaux sur le château d'eau, Thomas MELLE explique qu'il a été constaté que le forage était défectueux et risquait une rupture d'approvisionnement en eau potable. Il conviendrait de retuber le forage. Suite à l'étude de diagraphie réalisée la société Herli pour un montant de 2910 € HT, les travaux ont été estimés à 120 763.24 € HT.

Cette dépense est subventionnable par l'Etat au titre de la DSIL : mise aux normes et sécurisation des équipements publics et par l'agence de l'eau au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société HERLI pour un montant de 123 673.24 € HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Le conseil municipal autorise également le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Etat. *Les travaux ne seront effectués que si nous avons la subvention.*

## **10 – Travaux Chemin du Savelon et demande de subvention :**

Madame le Maire explique qu'il conviendrait de renforcer le Chemin du Savelon. En effet, des camions passent tous les jours sur cette voie qui se dégrade.

L'entreprise Macadam Vichard a établi un devis de 118 188.00 €HT, soit 141 825.60 € TTC.

Cette dépense est subventionnable par l'Etat au titre de la DETR 4.1 Travaux d'investissement sur les voiries communales à hauteur de 30 %.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter des subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux au point 4.1 : Travaux d'investissement sur les voiries communales). *Les travaux ne seront effectués que si nous avons la subvention.*

La séance est levée à 22h30

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances :**

- Hélène HURET, enfant de Brandon HURET et de Clara GAUVIN, est née le 10 février 2023 à Lunéville.

Félicitations aux heureux parents !

### **Décès :**

- René SCHAEFFER décédé le 26 mars 2023 à Lunéville. Nous perdons le doyen de notre village.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **MEDIABUS :**

Il sera présent le **vendredi 31 mars, de 14 h à 16h**, devant la mairie.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis début janvier, la mairie accueille l'Agence Postale Communale. Mesdames Laetitia BIENFAIT et Fanny MUNIER ont suivi la formation de la Poste et vous reçoivent lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 45.



Laetitia et Fanny vous accueillent à l'Agence Postale Communale

## CEREMONIE DU 8 MAI :

Elle aura lieu à 11 h, devant le monument aux morts et se poursuivra par le vin d'honneur, servi salle du Foyer.

## INAUGURATION DE LA MAIRIE :

Elle est prévue le **samedi 13 mai, à 10 h**, en présence des financeurs : Etat, Région, Département et des entreprises ayant participé aux travaux. Vous y êtes bien sûr tous conviés.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

Pour la rentrée de septembre 2023, les inscriptions seront prises en mairie aux dates suivantes ; **mardi 2 mai, jeudi 4 mai et vendredi 5 mai** aux horaires d'ouverture habituels soit : entre 11 h et midi ; et entre 16 h et 17 h 15.

## CONTRAT DE CONCESSION GAZ : offre de raccordement pour nouveaux abonnés

La commune va renouveler pour 30 ans son contrat de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz naturel. A cette occasion, GRDF vous propose une offre de raccordement à un prix préférentiel de 211,83 € TTC au lieu de 423,65 € TTC (hors coût d'encastrement si besoin). Cette offre exceptionnelle est valable seulement 6 mois.

Renseignements au 09.69.36.35.34

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CITOYENNE :**

Elle a été signée le 10 février avec Madame la Sous-Préfète Malory CHERY et le Capitaine Cressot pour la Gendarmerie, en présence des référents de quartier qui ont accepté d'être nos « yeux vigilants » afin de prévenir délinquance et cambriolages. Cette démarche est complémentaire de la pose de caméras de vidéoprotection, l'objectif étant de garantir, au maximum, la sécurité dans notre village.



## **INSPECTION ANNONCEE :**

Madame la Commandante CLERC, commandant la compagnie de Lunéville, ainsi que le Major JACQUOT, commandant la brigade de Baccarat, ont présenté devant les maires dépendant de la brigade, les chiffres de la délinquance et des accidents de l'année 2022.



## INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

### Compte rendu AG CLUB VOSGIEN 2023

Le samedi 28 janvier 2023, le club vosgien a tenu son assemblée générale. Un bon nombre d'adhérents avaient répondu à l'invitation, ainsi que quelques élus, entre autres M. Michel Marchal conseiller départemental du canton de Baccarat et délégué au territoire de Lunéville ; Mme Rose-Marie Falque, maire d'Azerailles, Mme Florence DUPAYS, maire de Fontenoy, M. Bertrand SCHULTHEISS, maire de Reherrey, M. François Fischer, président du CV de Sarrebourg-Abreschviller, délégué du district II.

En introduction, le président rendit hommage à Annabelle qui nous a quitté récemment. Agée de 34 ans, elle était la fille de Béatrice et Alain CADET, membres du club vosgien. Le Président dédia cette AG à sa mémoire. Puis il présenta son rapport en ces termes ;

*« Par votre nombre, vous témoignez encore aujourd'hui de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter et progresser. Les années se suivent et se ressemblent pensez-vous ? C'est ce que voudrait chaque président d'association pour baigner dans une béatitude conservatrice ! 2022 a été relativement, une bonne année par rapport aux 2 précédentes. Très brièvement je vous résume quelques points forts qui ont marqué cette année. En mars nous avons participé sur 2 journées à la permanence de la collecte pour l'Ukraine, organisée par la commune. En mai, les animateurs de Marche Nordique ont suivi une journée de formation et perfectionnement. Ensuite, ce fut la préparation avec Badonviller et Cirey pour la fête des 150 ans de la fédération du club vosgien, qui s'est déroulée le 3 septembre à la Maison de la Forêt de St Sauveur ; les 27 juin et 4 juillet, nous avons contribué, avec les écoles d'Azerailles, à une sortie scolaire ; le 14 août, participation à une marche gourmande à Pexonne, le 23 août nous avons organisé une journée festive à St Maurice aux Forges, pour honorer 9 de nos adhérents qui rentraient dans leur 70ème année ; du 22 au 29 août, 5 marcheurs sont partis 5 jours randonner à la Berarde Saint Christophe en Oisans, et pour 32 randonneurs ce fut l'Auvergne du 3 au 10 septembre. Enfin le 19 novembre, nous étions ici pour notre repas de fin d'année. »*

Puis ce fut au tour des intervenants, randonnées, sentiers, finances de faire leurs rapports. La prise de parole par les élus, un diaporama, et pour finir, M. Henri Ban remit la médaille « jeunesse et sports et engagement associatif » à Jean-Claude Maurice. Pour conclure, le président invita l'assemblée au verre de l'amitié.



Jean-Claude Maurice reçoit la Médaille « Jeunesse et Sports » remise par M. Ban

## MANŒUVRE DES SAPEURS POMPIERS A LA METHANISATION :

Le dimanche 5 février, les sapeurs pompiers d'Azerailles et de Baccarat ont réalisé une manœuvre à l'unité de méthanisation. Sous les ordres du Lieutenant Tanneur et du Sergent Chef Thibault Suscet, 8 véhicules et 25 sapeurs pompiers sont intervenus ; leur objectif était de maîtriser l'incendie qui s'était déclaré dans le bâtiment technique (exercice) ; un employé, intoxiqué par les fumées épaisses a dû être évacué par l'ambulance (exercice). La grande échelle a été déployée pour éteindre le feu.

Cette manœuvre s'est poursuivie par une visite du site et un casse-croûte, les deux étant très appréciés.



Bilan de la manœuvre avec Gérard François,  
Président de l'association « Meurthenergie »

Rangement du matériel !

## ASSOCIATION DES CANAILLES D'AZERAILLES :

Mesdames Garnier et Falque ont rencontré le 30 janvier les membres de l'association : Mesdames Justine Garçon (Présidente), Laurence Augère, Elodie Heitz et Emilie Loaec ; Messieurs Adrien Loaec et Christophe Heitz.

Un tour d'horizon a été effectué sur les activités prévues : loto le 11 mars, journée sport le 15 avril, kermesse de l'école le 26 mai, ventes de plants, de chocolats de Pâques et le repas de la fête de l'école le 30 juin.

Merci à eux tous qui se dévouent pour offrir aux élèves de notre école (et à leurs parents) de nombreuses animations.



## CARNAVAL :



Avec le Relais Familles



Avec l'école

## SOIREE THEATRE :

Une soirée divertissante, le 4 mars avec « La Sœur du Grec » jouée par la compagnie Mimes et Masques



Une deuxième soirée théâtre est prévue le samedi 1<sup>er</sup> avril à 20h30 avec la troupe du Rouge Ruisseau : « ... **ET SURTOUT POUR LE PIRE !** » Tout un programme... Réservations au 06.86.27.75.29

## PUCES DES COUTURIERES :

Il y avait du choix, dimanche 19 mars, pour les couturières : laines, fils, boutons, accessoires à broder, tissu, rubans... Toutes ces dames ont des mains d'or et réalisent de très jolis ouvrages.



## MJC :

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 28 avril à 20 h 30, salle du Foyer.

## VIDE GRENIER DE LA MJC :

Il aura lieu le **dimanche 4 juin** ; inscriptions auprès de Mme Anne-Marie Mellé téléphone : 06.88.29.08.71

## La boucherie Math labellisée « Tables et Auberges de France »

Le Label officiel des Tables et Auberges a été créé en 1995 sous l'égide de l'Etat et a pour mission la valorisation et la promotion, en France et à l'International, du savoir-faire des professionnels indépendants : chefs, hôteliers, Artisans (métiers de bouche) et Producteurs Locaux.

Lors d'un passage à l'improviste à Azerailles, Monsieur Norbert Wingert, critique culinaire et gastronomique, a remarqué la vitrine de la boucherie et y est entré. « Je recherche surtout l'authenticité des producteurs locaux et j'accorde une grande importance à la qualité des produits et aussi à la qualité des artisans ». Séduit, il a décidé de sélectionner la boucherie d'Alexandre et Emilie MATH auxquels il a remis, le 22 mars, le fameux label « Tables et Auberges de France ».

Alexandre qui a pris en 2010 la succession de ses parents, Jean-Luc et Maryse Math (qui avaient eux-mêmes succédé à Pierrot Didierlaurent, l'oncle de Jean-Luc) est ravi de cette belle reconnaissance, pour laquelle son épouse Emilie a une explication « Alexandre élabore lui-même toutes ses recettes, surtout pour toute sa charcuterie ». Leurs viandes sont locales : porcs de Montigny, la viande de bœuf de Lamath et Hattigny. Outre le jeune couple, la boucherie emploie 12 salariés.

Félicitations à toute l'équipe pour ce beau label qui va prochainement orner la vitrine de la boucherie.



Félicitations à Emilie et Alexandre pour ce beau label

**Commune de Azerailles**

**Représentant légal** : Mme Rose-Marie FALQUE

**Directeur de la publication** : Mme Rose-Marie FALQUE

**Rédaction** : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

**Date de parution et de Dépôt légal** : 6716L101

**Impression** : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT